



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 1^{er} février 2016 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2015 (numéro 1125-2015), la population de Rivière-Rouge est de 4 524 et celle de La Macaza est de 1 036.

Par conséquent, pour l'année 2016, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,62 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/01-02-16-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (19 h)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (19 h 15)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro A-23 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-01-A – Fabrication, montage et fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Comités et commissions

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de deux (2) systèmes de communication pour les opérateurs d'autopompe

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/01-02-16-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 décembre 2015 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

003/01-02-16-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015 (19 h)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2015 à 19 h soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

004/01-02-16-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015 (19 h 15)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 15 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

005/01-02-16-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-23 INTERDISANT L'UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE (VAPOTEUSE) DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil d'agglomération présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été mentionnés par la greffière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro A-23 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux.

Que le règlement numéro A-23 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Le texte intégral du Règlement numéro A-23 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

006/01-02-16-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01-A – FABRICATION, MONTAGE ET FOURNITURE D'UNE UNITÉ D'URGENCE NEUVE DE MARQUE FORD 2015 OU PLUS RÉCENTE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fabrication, le montage et la fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente pour le Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service de sécurité incendie de la Ville, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fabrication, le montage et la fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, modèle F-550 XLT Super duty DRW Cab Crew 4RM avec une cabine d'équipe « multi-places » quatre (4) portes (pleines grandeurs) (sans équivalent), telle unité d'urgence incluant ses composantes et équipements neufs pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

007/01-02-16-A

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Que le conseil approuve la nomination des membres suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 1^{er} février 2016 :

Comité de sécurité publique :

Responsable : André Tremblay
Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Jean Zielinsky (La Macaza)
Substitut : Richard Therrien (La Macaza)
ou Céline Beauregard (maire de La Macaza)
Substitut : Diane Gargantini

Mesures d'urgence pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

Coordonnatrice : Directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge
Coordonnateur adjoint : Directeur du Service de sécurité incendie de la Ville.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 023/03-11-14-A, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de l'Agglomération de Rivière-Rouge leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste desdits comités et leurs membres soit publiée sur le site Web de la Ville.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

008/01-02-16-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE DEUX (2) SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LES OPÉRATEURS D'AUTOPOMPE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) systèmes de communication pour les opérateurs d'autopompe du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge, du secteur La Macaza et du secteur Sainte-Véronique, pour un montant maximum de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

009/01-02-16-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 37.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse